



02

EU-MIDIS

Enquête de l'Union européenne
sur les minorités et la discrimination

Français

2009



Données en bref | **Les musulmans**

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

EU-MIDIS ENQUÊTE DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LES MINORITÉS ET LA DISCRIMINATION

Que signifie EU-MIDIS ?

EU-MIDIS signifie «*European Union Minorities and Discrimination Survey*» (Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination).

Il s'agit de la première enquête à l'échelle de l'Union européenne (UE) interrogeant des groupes d'immigrés et de minorités ethniques sur leurs expériences en matière de discrimination et de victimisation criminelle au quotidien.

De nombreux incidents de discrimination et de victimisation ne sont pas signalés, et la collecte de données actuelle sur la discrimination et la victimisation à l'encontre des groupes minoritaires est limitée dans de nombreux États membres. L'enquête EU-MIDIS fournit par conséquent les éléments les plus complets à ce jour sur l'ampleur de la discrimination et de la victimisation à l'encontre des minorités au sein de l'UE.

Au total, 23 500 immigrés et personnes issues de minorités ethniques ont été interrogés au cours de l'année 2008 dans le cadre d'entretiens en face à face dans les 27 États membres de l'UE. Quelque 5 000 autres personnes issues de la population majoritaire et vivant dans les mêmes quartiers que les minorités ont également été interrogées dans 10 États membres afin de pouvoir comparer les résultats concernant certaines questions clés.

D'une durée de 20 minutes à une heure chacun, ces entretiens ont permis de poser une série de questions détaillées.

Second d'une série de rapports «Données en bref»

Le présent rapport, consacré aux répondants qui se sont identifiés comme musulmans, est le second d'une série de rapports «Données en bref» présentant les résultats spécifiques issus de l'enquête. Neuf rapports «Données en bref» sont prévus.

Au vu du manque de données solides, objectives et comparables sur les musulmans dans l'Union européenne, l'enquête EU-MIDIS fournit, pour la première fois, des informations concernant l'expérience des musulmans européens en matière de discrimination et de victimisation.

Les personnes qui se sont identifiées comme musulmans dans les pays où l'enquête s'est déroulée sont d'origine ethnique diverse (Nord-Africains et Africains sub-sahariens, Turcs, Irakiens et personnes originaires d'ex-Yougoslavie). À une écrasante majorité (89 %), les répondants de ces groupes ont indiqué que la religion jouait un rôle «très important» ou «extrêmement important» dans leurs vies. Seule une minorité de répondants albanais se sont identifiés comme musulmans. Ils ne sont donc pas pris en compte dans ce rapport.

Les rapports EU-MIDIS «Données en bref» ne fournissent qu'un premier aperçu «instantané» des résultats de l'enquête, et visent à présenter au lecteur quelques résultats clés. Un rapport complet sur les résultats de l'enquête EU-MIDIS sera publié fin 2009, et l'intégralité des données de l'enquête sera également disponible sur le site web de l'Agence, dès que tous les rapports «Données en bref» auront été rendus publics, afin que toute personne désireuse d'analyser ces résultats puisse le faire.

2^e RAPPORT «DONNÉES EN BREF» – RÉSULTATS CLÉS SUR LES MUSULMANS

Expériences de la discrimination

- En moyenne, un répondant musulman sur trois (34 % des hommes et 26 % des femmes) a indiqué avoir été victime de discrimination au cours des 12 derniers mois. Ces répondants musulmans victimes de discrimination ont affirmé avoir vécu, en moyenne huit incidents de discrimination sur une période de 12 mois.
- Les musulmans de 16-24 ans sont plus souvent victimes de discrimination que les autres tranches d'âge, et les taux de discrimination totaux diminuent avec l'âge.
- Le fait d'être citoyen d'un État membre de l'UE et de résider depuis longtemps dans un tel État membre réduit considérablement la probabilité d'être victime de discrimination.
- Selon les répondants musulmans, le port de vêtements traditionnels ou religieux (tel que le voile) n'a pas eu d'impact sur leurs expériences de discrimination.

Signalement d'incidents de discrimination

- En moyenne, au cours des 12 derniers mois, 79 % des répondants n'ont pas signalé leur expérience de discrimination la plus récente à un organisme compétent ou sur le lieu où l'incident s'est produit.
- La principale raison invoquée quant à cette absence de déclaration était que le fait de signaler l'incident, «n'apporterait ou ne changerait rien» (59 %). De nombreux répondants (38 %) ne voient pas l'intérêt de signaler une discrimination qui «fait partie de leur quotidien».
- En moyenne, 80 % des répondants ne connaissaient aucun organisme susceptible de fournir aide ou conseils aux victimes de discriminations.

Expériences de la victimisation liée à des crimes à caractère racial

- Parmi les musulmans interrogés, 1 sur 10 (11 %) a été victime d'un «crime contre la personne» **à caractère racial** (agression, menaces ou harcèlement grave) au moins une fois au cours des 12 derniers mois.
- 72 % désignent les membres de la population majoritaire comme étant les auteurs de leur dernière expérience d'agression, de menaces ou de harcèlement grave.

Signaler leur victimisation liée à des crimes

- Parmi les personnes victimes de crimes contre la personne, entre 53 et 98 %, selon le pays de résidence, ne l'ont pas signalé à la police.
- Parmi ces victimes de crimes contre la personne qui n'ont pas jugé utile d'alerter la police, 43 % ont indiqué comme principale raison de ce non-signalement le fait qu'elles ne pensaient pas la police capable d'agir.

Expériences des forces de l'ordre, des contrôles aux douanes et aux frontières

- En moyenne, un musulman interrogé sur quatre a été interpellé par la police au cours des 12 derniers mois, et 40 % considèrent avoir été interpellés précisément en raison de leur statut d'immigré ou de leur appartenance à une minorité.
- Les personnes interpellées par la police ont vécu en moyenne trois interpellations sur une période de 12 mois.
- En moyenne, 37 % des répondants musulmans ayant été interpellés par les services des contrôles aux douanes ou aux frontières au cours des 12 derniers mois considèrent qu'ils l'ont été précisément en raison de leur statut d'immigré ou de leur appartenance à une minorité. En comparaison, 19 % des membres de minorités non musulmanes interrogés dans le cadre de l'enquête EU-MIDIS ont répondu dans ce sens.

Pour des comparaisons avec les autres groupes minoritaires et pour les résultats globaux de l'enquête, consultez le rapport «EU-MIDIS at a glance» [EU-MIDIS en un coup d'œil] à l'adresse suivante: <http://fra.europa.eu/eu-midis>

L'ENQUÊTE

Le questionnaire de l'enquête EU-MIDIS est disponible sur le site Web de l'Agence:
<http://fra.europa.eu/eu-midis>

ÉCHANTILLON

États membres et groupes musulmans:

Autriche (AT) – Turcs
Belgique (BE) – Turcs et Nord-Africains
Bulgarie (BG) – Turcs
Danemark (DK) – Turcs et Africains sub-sahariens
Allemagne (DE) – Turcs
Finlande (FI) – Africains sub-sahariens
France (FR) – Nord-Africains et sub-sahariens
Italie (IT) – Nord-Africains
Luxembourg (LU) – ex-Yougoslaves
Malte (MT) – Africains
Slovénie (SI) – ex-Yougoslaves
Espagne (ES) – Nord-Africains
Suède (SE) – Irakiens et Africains sub-sahariens
Pays-Bas (NL) – Turcs et Nord-Africains

Période des entretiens:

28 avril – 5 novembre 2008

Approche d'échantillonnage:

- 1) Méthode des itinéraires avec recensement ciblé: Belgique, Bulgarie, Espagne, France, Italie et Autriche
- 2) Échantillonnage par adresse: Danemark, Allemagne, Finlande et Luxembourg
- 3) Échantillonnage généré par l'enquêteur et par réseau: Malte
- 4) Combinaison des méthodes (1) et (3): Slovénie, Suède et Pays-Bas

La majorité des questions figurant dans le questionnaire de l'enquête EU-MIDIS couvrait les thèmes suivants:

- questions sur les expériences des répondants liées à la discrimination en raison de leur appartenance à une minorité dans différents domaines de la vie quotidienne, et sur le signalement ou non de leur expérience de discrimination
- questions sur les perceptions des différentes formes de discrimination dans le pays où ils vivent, et questions sur les connaissances qu'ils ont de leurs droits et des endroits où ils peuvent porter plainte pour traitement discriminatoire
- questions sur les expériences de victimisation criminelle vécues par les répondants, y compris s'ils considéraient que leur victimisation était due en partie ou intégralement à leur appartenance à une minorité, et s'ils ont signalé leur victimisation à la police
- questions sur leurs expériences des forces de l'ordre et des services des contrôles aux douanes et aux frontières, et si les répondants considéraient qu'ils étaient victimes de pratiques de profilage ethnique discriminatoire.

Eu égard aux questions ci-dessus, les personnes ont été interrogées sur les expériences de discrimination et de victimisation qu'elles ont vécues au cours des cinq dernières années et des 12 derniers mois. Les résultats fournis dans le présent rapport concernent celles qu'elles ont vécues au cours des 12 derniers mois.

Les résultats présentés dans le présent rapport concernent les répondants ayant participé à l'enquête EU-MIDIS qui se sont identifiés comme musulmans, et uniquement les groupes qui, dans les États membres, comportaient une majorité de répondants musulmans.

EXPÉRIENCES DE DISCRIMINATION AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

Identification des motifs de discrimination

Au tout début de l'enquête, avant d'être interrogés sur leurs expériences de discrimination dans neuf domaines de la vie quotidienne, les répondants ont été questionnés de manière plus générale sur la discrimination qu'ils pouvaient éventuellement avoir subie pour différents motifs: origine ethnique ou immigrée, âge, handicap, sexe, religion ou croyances, orientation sexuelle et «autres» motifs. Lorsqu'il a été demandé aux répondants ayant vécu au moins un incident de discrimination d'identifier les motifs de cette discrimination, seulement 10 % ont cité uniquement la religion ou les croyances (figure 1). Pratiquement la moitié d'entre eux ont sélectionné les deux motifs suivants: «religion ou croyances» et «origine ethnique ou immigrée». Cela montre bien que, ces deux motifs étant souvent étroitement liés, les victimes de discrimination éprouvent des difficultés à les distinguer.

Expériences de discrimination fondée sur l'origine ethnique dans neuf domaines

Après avoir été interrogés sur les différents motifs de discrimination, les répondants ont été questionnés sur leurs expériences personnelles de traitement discriminatoire fondé sur leur *origine ethnique* dans neuf domaines de la vie quotidienne (voir encadré 1).

Encadré 1

Domaines de discrimination

Les enquêteurs EU-MIDIS ont interrogé les personnes sur les expériences de discrimination qu'elles ont vécues au cours des 12 derniers mois ou des cinq dernières années, dans neuf domaines:

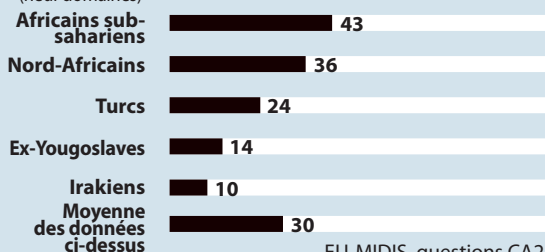
- 1) la recherche d'emploi
- 2) sur le lieu de travail
- 3) la recherche d'une maison ou d'un appartement à louer ou à acheter
- 4) par le personnel de santé
- 5) par le personnel des services sociaux
- 6) par le personnel scolaire
- 7) dans un café, un restaurant ou un bar
- 8) dans un magasin ou en y pénétrant
- 9) pour ouvrir un compte bancaire ou obtenir un prêt

Concernant les neuf domaines de discrimination, les résultats obtenus pour l'ensemble des 14 États membres dans lesquels des

Figure 2

Taux de discrimination

% de victimes de discrimination au cours des 12 derniers mois (neuf domaines)

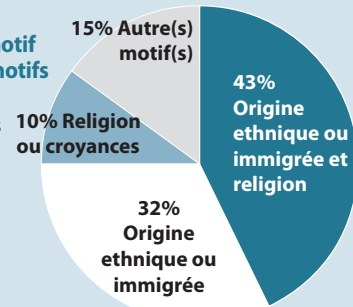


EU-MIDIS, questions CA2-C12

Figure 1

Discrimination par motif ou combinaison de motifs

Personnes victimes de discrimination au cours des 12 derniers mois



EU-MIDIS question A2

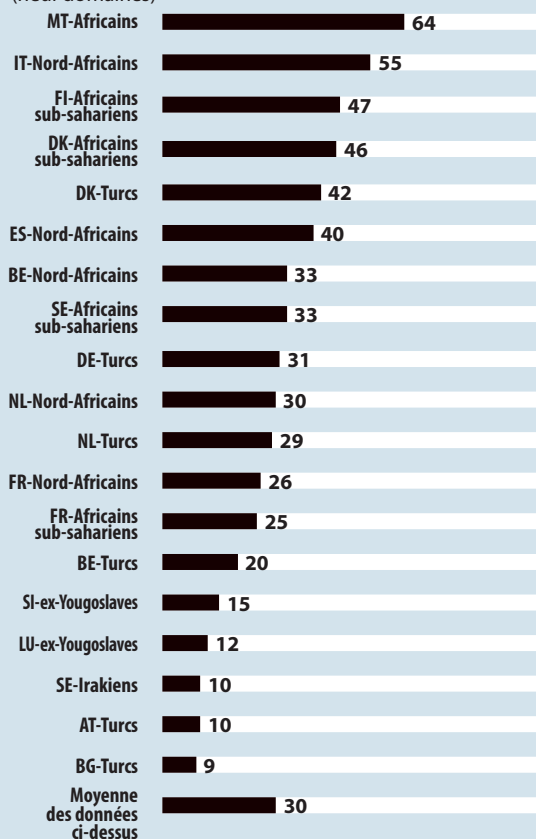
musulmans ont été interrogés montrent que, en moyenne, un musulman sur trois a été victime de discrimination fondée sur son origine ethnique au cours des 12 derniers mois (figure 2). Parmi les différents groupes ethniques musulmans interrogés, celui des Nord-Africains et celui des Africains sub-sahariens enregistrent les taux de discrimination les plus élevés.

En examinant les résultats obtenus pour les neuf domaines de discrimination par origine ethnique et pays de résidence (figure 3), il apparaît que des différences et des similitudes significatives

Figure 3

Taux de discrimination par origine ethnique et par pays

% de victimes de discrimination au cours des 12 derniers mois (neuf domaines)



EU-MIDIS, questions CA2-C12

peuvent être observées en matière de discrimination, que ce soit pour le même groupe ethnique considéré dans différents pays, ou pour des groupes ethniques différents installés dans le même pays.

Par exemple, 64 % des Africains (du Nord et du sub-sahariens) interrogés à Malte et 47 % des Africains sub-sahariens interrogés en Finlande qui se sont identifiés comme musulmans ont été victimes de discrimination, contre 25 % en France et 33 % en Suède. De la même façon, 55 % des Nord-Africains interrogés en Italie ont été victimes de discrimination, contre 26 % en France et 30 % aux Pays-Bas. Enfin, 42 % des Turcs interrogés au Danemark ont été victimes de discrimination, contre 9 % en Bulgarie et 10 % en Autriche.

Le cas de Malte mérite d'être examiné de manière plus approfondie dans les futurs travaux de recherche. Les niveaux élevés de discrimination doivent être relativisés. En effet, ils concernent en premier lieu les demandeurs d'asile, qui sont beaucoup plus nombreux que dans les autres États membres, et dont le nombre est disproportionné par rapport à la population du pays, comme le montrent les chiffres du HCR. Cela pourrait amener Malte à bénéficier d'un soutien ciblé de l'UE dans le cadre de ses efforts pour lutter contre la discrimination envers des groupes spécifiques tels que les demandeurs d'asile.

De plus, des différences significatives ont été observées entre les différents groupes ethniques musulmans installés dans un même pays. Par exemple, en Suède, 33 % des Africains sub-sahariens ont été victimes de discrimination, contre seulement 10 % des Iraquiens. Cependant, des similitudes peuvent également être observées dans la discrimination subie par les répondants musulmans d'origine

ethnique différente au sein du même pays. C'est par exemple le cas au Danemark, au Pays-Bas et en France.

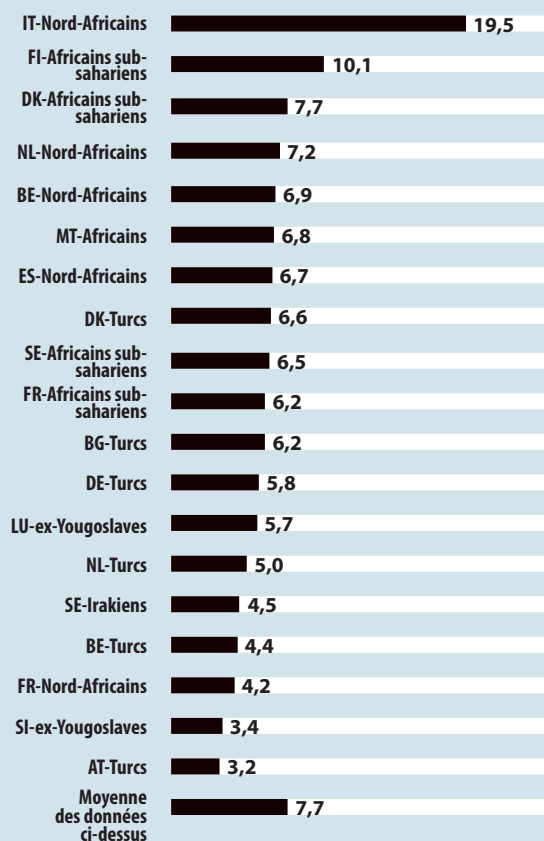
En ce qui concerne le nombre des *incidents* de discrimination (figure 4), les résultats montrent que les répondants ayant affirmé avoir été victimes de discrimination **ont vécu en moyenne huit incidents de discrimination sur une période de 12 mois**. Cependant, les Nord-Africains interrogés en Italie se trouvent largement au-dessus de cette moyenne, avec presque 20 incidents de discrimination : ceci indique que ce groupe est particulièrement exposé à des incidents de discrimination à répétition.

Pour poursuivre sur une note plus positive, les musulmans interrogés dans plusieurs États membres, en particulier en Autriche et en Slovénie, font état de niveaux moins élevés d'incidents de discrimination à répétition sur une période de 12 mois. Des différences significatives existent également entre les groupes musulmans d'origine ethnique différente résidant dans un même État membre. Par exemple, en Belgique et aux Pays-Bas, les répondants originaires d'Afrique du Nord font état d'un niveau moyen d'incidents de discrimination à répétition plus élevé que les répondants d'origine turque, et en France, les répondants d'origine sub-saharienne font état d'un nombre plus élevé d'incidents que ceux d'origine nord-africaine.

Le fait d'examiner ces informations de manière plus détaillée pour chaque pays permet de repérer les domaines les plus concernés par la discrimination, et qui doivent être considérés en priorité dans les politiques. Une analyse détaillée des expériences de discrimination dans chaque domaine met en lumière des similitudes et des différences importantes. Cependant, **ce sont les musulmans originaires d'Afrique du Nord interrogés en Italie qui font état des niveaux de discrimination et d'incidents de discrimination à répétition les plus élevés, et ce dans presque tous les domaines**. Les Africains interrogés à Malte sont absents de certains domaines, ou ne sont que très peu concernés par la discrimination, probablement en raison de leur situation particulière de demandeurs d'asile, lesquels font peu appel aux services sociaux ou d'hébergement, sont peu présents dans le système éducatif et se rendent peu dans les banques et les magasins. En revanche,

Figure 4
Nombre d'incidents de discrimination

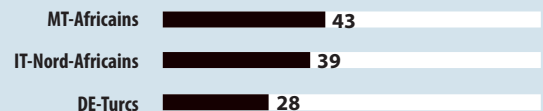
Parmi les personnes victimes de discrimination au moins une fois au cours des 12 derniers mois



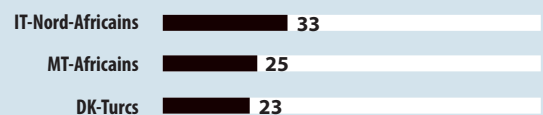
EU-MIDIS, questions CA3-CI3

Figure 5
Taux de discrimination

% de victimes de discrimination à l'embauche au cours des 12 derniers mois



% de victimes de discrimination sur leur lieu de travail au cours des 12 derniers mois



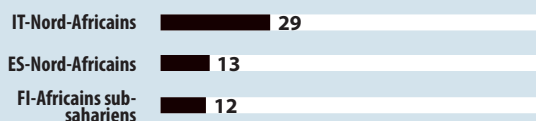
EU-MIDIS, questions CA2-CB2

43 % d'entre eux sont victimes de discrimination à l'embauche, mais seulement 25 % sur leur lieu de travail. On peut affirmer que cela démontre leur précarité en matière d'emploi, qui concerne une majorité de demandeurs d'asile.

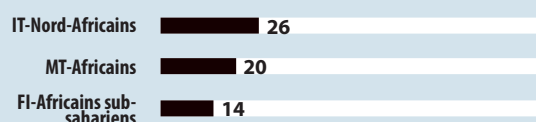
Figure 6

Taux de discrimination

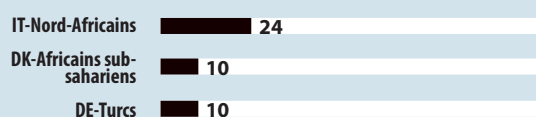
% de victimes de discrimination de la part d'agences immobilières ou de propriétaires au cours des 12 derniers mois



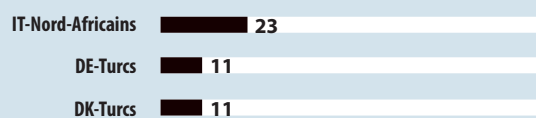
% de victimes de discrimination de la part du personnel médical au cours des 12 derniers mois



% de victimes de discrimination de la part du personnel des services sociaux au cours des 12 derniers mois



% de victimes de discrimination de la part du personnel d'établissements scolaires au cours des 12 derniers mois

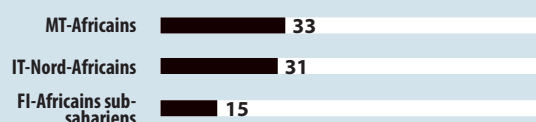


EU-MIDIS, questions CC2-CF2

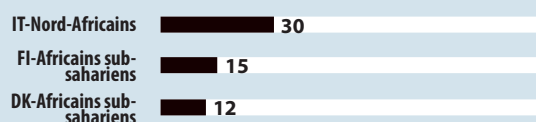
Figure 7

Taux de discrimination

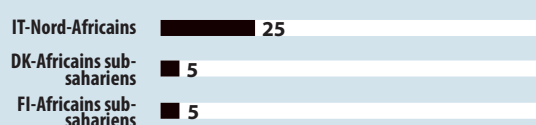
% de victimes de discrimination dans un café, un restaurant ou une boîte de nuit au cours des 12 derniers mois



% de victimes de discrimination à l'entrée ou à l'intérieur d'un magasin au cours des 12 derniers mois



% de victimes de discrimination en essayant d'ouvrir un compte bancaire ou d'obtenir un prêt au cours des 12 derniers mois



EU-MIDIS, questions CG2-CI2

Discrimination dans l'emploi et les services

Lorsque l'on examine les trois groupes les plus touchés par la discrimination à l'embauche et sur le lieu de travail (figure 5), cette discrimination est particulièrement importante chez les musulmans d'origine nord-africaine interrogés en Italie, ainsi que chez les musulmans d'origine turque interrogés en Allemagne et au Danemark.

Dans quatre domaines – logement, santé, aide sociale et enseignement (figure 6) – les Nord-Africains interrogés en Italie sont le groupe qui subit le plus de discrimination, ce qui montre bien la nécessité d'adopter des politiques et des mesures spécifiquement destinées à ce groupe. En ce qui concerne les soins de santé, des politiques de non-discrimination destinées aux Africains installés à Malte doivent également être prises.

En ce qui concerne la discrimination liée aux services privés – consommer dans un café ou un restaurant, entrer ou circuler dans un magasin, ouvrir un compte bancaire ou obtenir un prêt (figure 7), les musulmans originaires d'Afrique du Nord interrogés en Italie subissent un niveau très élevé de discrimination: un sur trois a été victime de discrimination dans des magasins, des cafés, des restaurants ou des bars, et un sur quatre a été victime de discrimination dans une banque. Les Africains interrogés à Malte sont concernés par la discrimination dans les cafés, les restaurants ou les bars.

Les résultats de l'enquête montrent également que, pour l'ensemble des 14 États membres dans lesquels des musulmans ont été interrogés, c'est la discrimination dans l'emploi et les services privés qui prédomine au quotidien.

Le troisième des «Principes de base communs sur l'intégration dans l'UE» mentionne spécifiquement que «l'emploi est un élément clé du processus d'intégration, essentiel à la participation et à la contribution des immigrants dans la société d'accueil et à la visibilité de cette contribution»¹. Cinq ans après que les États membres se sont mis d'accord sur ces principes communs, les niveaux élevés de discrimination signalés par les répondants sont donc inquiétants, car ils montrent que peu de progrès ont été accomplis en la matière. Les décideurs politiques et les partenaires sociaux pourraient donc tirer profit de ces conclusions pour élaborer des mesures et des actions ciblées. Eu égard par ailleurs au sixième des «Principes de base communs sur l'intégration dans l'UE», établissant que «l'accès des immigrants aux institutions et aux biens et services publics et privés, sur un pied d'égalité avec les ressortissants nationaux et en l'absence de toute discrimination, est une condition essentielle à une meilleure intégration», l'enquête EU-MIDIS est désormais à même de démontrer très clairement qu'il est urgent de mettre en place des politiques et des mesures plus spécifiquement axées sur ces domaines.

Comparativement, les répondants en général sont moins victimes de discrimination dans les domaines des services de santé, des services sociaux, de logement et de l'enseignement, ce qui peut également indiquer que tous les répondants n'ont pas fait appel aux services de santé ou aux services sociaux, ni recherché de logement au cours des 12 derniers mois, ou qu'ils n'ont pas d'enfants en âge d'aller à l'école.

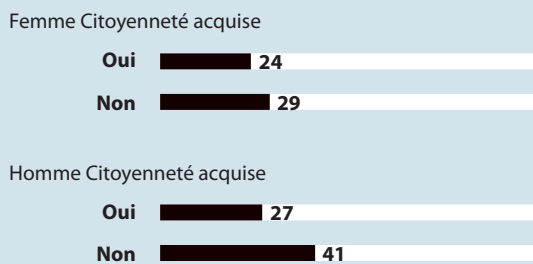
1 http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/jha/82745.pdf

Discrimination par âge, sexe et citoyenneté

L'impact immédiat et à long terme des expériences de traitements discriminatoires subies par les jeunes est particulièrement préoccupant. L'enquête montre que, dans la tranche d'âge la plus basse (celle des 16 – 24 ans), un répondant sur trois indique avoir été victime de discrimination. Les chiffres varient de 71 % pour les Africains interrogés à Malte et 62 % pour les Sub-Sahariens interrogés au Danemark à 5 % pour les Iraquiens interrogés en Suède et 9 % pour les Turcs interrogés en Autriche.

Les expériences de discrimination étant susceptibles de rendre les jeunes hostiles et d'entraver leur intégration sociale, les politiques et les mesures doivent veiller à les protéger de manière efficace, ainsi qu'à leur faciliter l'accès aux mécanismes de recours.

Figure 8
% de répondants victimes de discrimination, par sexe et par statut de citoyenneté



EU-MIDIS, questions CA2-CI2 & BG0 and BG9

Dans l'ensemble, il n'existe que des différences mineures entre les expériences de discrimination vécues par les hommes et les femmes de religion musulmane. Cependant, les Nord-Africains interrogés en Espagne, en France et en Italie constituent une exception: les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes à être victimes de discrimination, et ce dans tous les domaines.

Les enquêteurs ont également demandé aux répondants s'ils portaient des vêtements traditionnels ou religieux, différents de ceux portés par la population majoritaire. Cependant, le port de vêtements traditionnels ou religieux (y compris du voile) semble avoir peu d'effet sur les expériences de discrimination. Cette conclusion contredit les suppositions habituelles concernant l'effet négatif du port de vêtements traditionnels/religieux tels que le voile sur le comportement de l'ensemble de la société envers les minorités. Ce sujet mérite donc d'être examiné de plus près, au moyen de recherches supplémentaires (à la fois quantitatives et qualitatives), qui permettraient d'en savoir plus sur la manière dont les femmes vivent la discrimination.

De manière générale, le port de vêtements traditionnels ou religieux a peu d'influence sur les expériences de discrimination.

Le domaine de la citoyenneté révèle des différences entre les réponses des hommes et des femmes. **La citoyenneté semble avoir un effet sur les expériences de discrimination, en particulier chez les hommes.** En effet, 41 % des hommes musulmans n'ayant pas acquis la citoyenneté ont indiqué avoir été victimes de discrimination, contre 27 % pour les hommes musulmans ayant acquis la citoyenneté (figure 8). Cela pourrait signifier que la citoyenneté et le sexe peuvent influencer la manière dont les personnes sont traitées.

La durée de résidence dans le pays affecte également la probabilité de discrimination. Les personnes installées depuis longtemps sont moins souvent victimes de discrimination. En moyenne, 45 % de celles qui résident dans le pays depuis un à

Figure 9
% de répondants n'ayant signalé leurs expériences de discrimination à aucun organisme
Incidents survenus au cours des 12 derniers mois, neuf domaines



EU-MIDIS, questions CA4-CI4

quatre ans sont victimes de discrimination, contre 25 % de celles qui sont nées dans le pays. Au vu de cette conclusion et de celle relative à la citoyenneté, on peut affirmer que la connaissance des normes et des attentes sociales (qui augmente avec la durée de résidence dans le pays) supprime ou atténue la discrimination.

Lorsque l'on considère l'âge, la durée de résidence et, en particulier, le statut de citoyen, il devient évident que ces facteurs ont une influence sur les expériences de discrimination: 29 % des jeunes âgés de 16 à 24 ans qui sont citoyens de l'État membre considéré ont été victimes de discrimination, contre 48 % des jeunes qui n'ont pas acquis la citoyenneté.

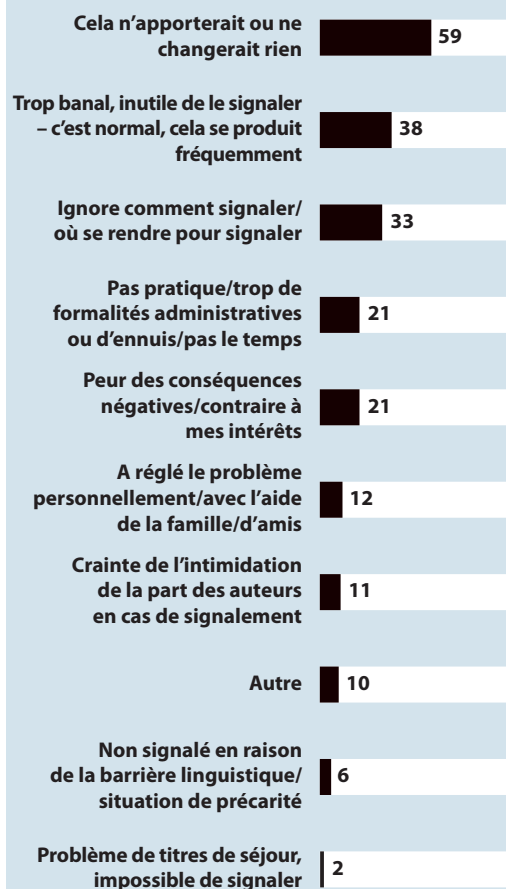
Absence de signalement et des lieux et voies de recours

Comme le montre la figure 9, lorsqu'il a été demandé aux répondants ayant affirmé avoir été victimes de discrimination s'ils l'avaient signalé à un organisme ou à une autorité accueillant les plaintes ou sur le lieu de l'incident, 79 % en moyenne de l'ensemble des répondants musulmans interrogés dans les 14 États membres où s'est déroulée l'enquête ont affirmé qu'ils ne l'avaient pas fait. Ce sont les musulmans d'origine sub-saharienne interrogés en France qui représentent le taux le plus faible de cas non signalés (61 %). Le taux le plus élevé concerne les musulmans ex-Yougoslaves interrogés en Slovaquie et les musulmans d'origine turque interrogés en Autriche (95 %). Il est important de noter que les taux les plus élevés de cas signalés ont été enregistrés parmi les personnes qui n'avaient pas la citoyenneté du pays en question et qui vivaient depuis peu dans le pays. Cela prouve qu'il est nécessaire de cibler ces groupes afin de faciliter les signalements.

Figure 10

Motifs de non-signalement des incidents de discrimination à un organisme (%)

Toute forme de discrimination (dans les neuf domaines) au cours des 12 derniers mois



EU-MIDIS, questions CA5-C15

Les enquêteurs ont poursuivi en demandant leurs raisons aux personnes qui avaient indiqué ne pas avoir signalé leurs expériences de discrimination. Les réponses recueillies ont été classées par catégories.

La figure 10 montre des tendances cohérentes dans l'ensemble des États membres et pour tous les groupes de musulmans, à quelques exceptions près, concernant les raisons de l'absence de signalement. Pour résumer, une majorité des répondants – 59 % – considèrent que le signalement de leur expérience de discrimination à un organisme ou à une autorité permettant de porter plainte ou sur le lieu de l'incident «n'apporterait ou ne changerait rien».

Concernant les réponses des différents groupes de musulmans interrogés, il est intéressant de noter qu'un plus grand nombre de répondants irakiens (69 %) considèrent que le signalement «n'apporterait ou ne changerait rien», et que plus de la moitié ont déclaré avoir «régulé le problème personnellement». Cette tendance se retrouve chez les musulmans d'origine turque, même si 28 % ont indiqué avoir «peur des conséquences négatives» d'un éventuel signalement. Dans ce contexte, les interventions politiques nationales doivent examiner les motifs spécifiques de non-signalement chez les différents groupes.

Lorsque l'on observe les motifs de non-signalement, il apparaît clairement qu'un certain nombre de facteurs concourent à laisser aux répondants peu d'illusion quant à l'efficacité du signalement d'une discrimination. à cet égard, beaucoup de choses restent à faire par les organismes et autorités aptes à recevoir les plaintes et y répondre pour changer cette situation.

En moyenne, 79 % des répondants musulmans n'ont pas signalé leurs expériences de discrimination

Un musulman sur quatre a été victime de discrimination et ne l'a pas du tout signalé. Extrapolées à l'ensemble de la population musulmane des 14 États membres où des répondants musulmans ont été interrogés, ces données se traduiraient en milliers de cas non signalés à un organisme de dépôt de plainte – notamment autorités publiques ou ONG.

PERCEPTIONS DE LA DISCRIMINATION ET SENSIBILISATION AUX DROITS

Otre les questions sur leurs expériences personnelles de discrimination, les participants ont été interrogés sur leur perception générale de l'ampleur de la discrimination dans leur pays pratiquée pour les motifs suivants: l'origine ethnique ou immigrée, l'âge, le handicap, le sexe, la religion ou les croyances et l'orientation sexuelle.

De manière générale, 51 % des musulmans interrogés pensent que la discrimination fondée sur la religion ou les croyances est «très» ou «relativement» répandue, contre 20 % des membres de minorités ethniques non musulmanes.

En moyenne, la majorité de l'ensemble des répondants musulmans considèrent que la discrimination fondée à la fois sur

l'origine ethnique et immigrée et la religion ou les croyances est courante dans leur pays. Cependant, les réponses des différents groupes musulmans varient en fonction du pays. Par exemple, en Bulgarie, au Luxembourg et en Autriche, la majorité des répondants musulmans ne considèrent pas que la discrimination fondée sur l'origine ethnique ou immigrée, la religion ou les croyances soit très ou relativement courante. Par contre, la grande majorité des musulmans interrogés en Italie, en Belgique, en France et en Suède considèrent que la discrimination fondée sur l'origine ethnique ou immigrée d'une personne et, dans une moindre mesure, sur la religion ou les croyances, est «très» ou «relativement» courante.

Les répondants ont également été interrogés sur leurs connaissances en matière de législation anti-discrimination dans leur pays (figure 11). Lorsqu'on leur a demandé s'il existait une loi

Figure 11

Existe-t-il une loi interdisant toute discrimination à l'embauche fondée sur l'origine ethnique ou l'appartenance à la population immigrée? (%)

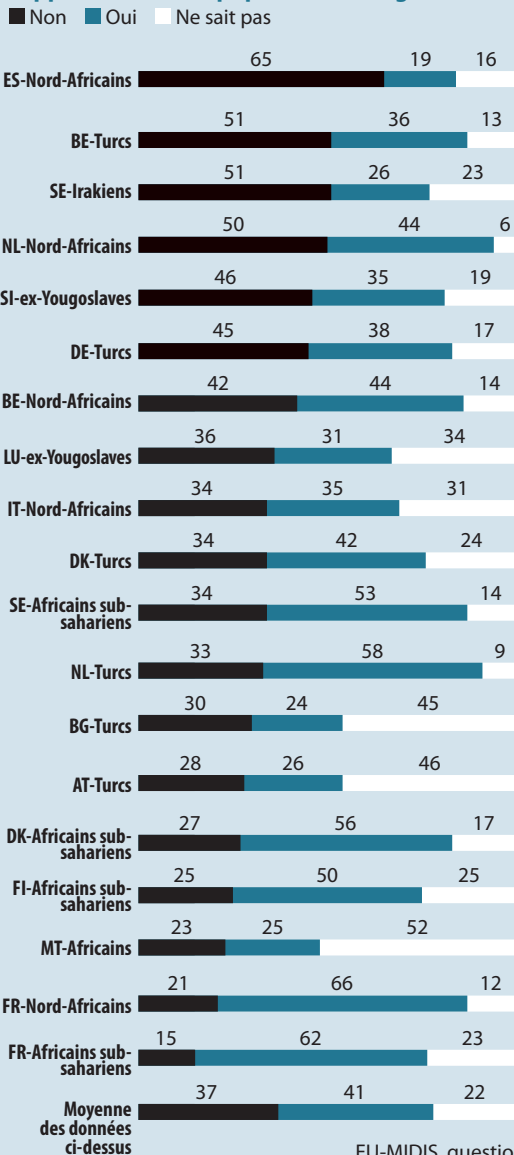
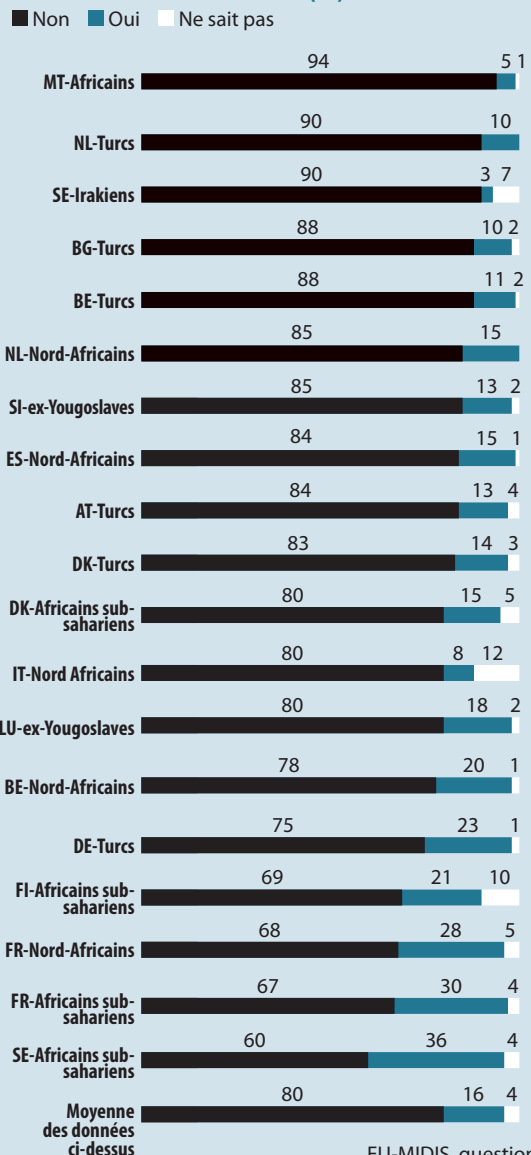


Figure 12

Connaissez-vous un organisme pouvant proposer de l'aide ou des conseils aux personnes ayant été victimes de discrimination? (%)



interdisant toute discrimination à l'embauche fondée sur l'origine ethnique des candidats, moins de la moitié des répondants (41 %) ont répondu positivement. Les groupes les moins conscients de l'existence de lois anti-discrimination (moins de 30 %) sont les musulmans d'origine nord-africaine interrogés en Espagne, les personnes d'origine turque interrogées en Bulgarie et en Autriche, les Africains interrogés à Malte et les Iraquiens interrogés en Suède.

La législation communautaire relative à la lutte contre la discrimination fondée sur l'origine ethnique dans le domaine de l'emploi étant aujourd'hui en vigueur dans l'UE, ce manque de sensibilisation suggère que le message sur les droits anti-discrimination n'est pas parvenu aux minorités les plus vulnérables en Europe.

Les enquêteurs ont également demandé aux répondants d'identifier un organisme dans leur pays proposant des conseils ou une aide aux personnes ayant été victimes de discrimination, quel qu'en soit le motif. Comme le montre la figure 12, entre 60 et 94 % des répondants n'ont pu citer ne serait-ce qu'un organisme.

La majorité des musulmans n'ont pas du tout conscience que la discrimination exercée à leur encontre est illégale. En outre, les répondants sont encore plus nombreux à ne connaître aucun organisme dans leur pays qui serait susceptible de les aider en cas de discrimination.

EXPÉRIENCES DES VICTIMES DE CRIMES À CARACTÈRE RACIAL AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

Afin de documenter les crimes à caractère racial, l'enquête EU-MIDIS a demandé aux répondants d'indiquer s'ils considéraient que leurs expériences de victimisation criminelles sur les 12 derniers mois étaient dues en partie ou entièrement à leur appartenance à une minorité.

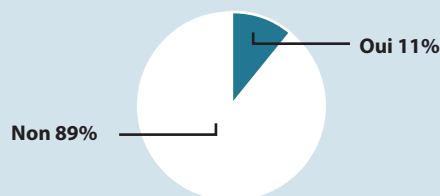
La figure 13 montre que **11 % de l'ensemble des répondants musulmans considèrent avoir été victimes d'une agression, de menaces ou de harcèlement grave à caractère racial au cours des 12 derniers mois. Exprimé en pourcentage, ce chiffre ne paraît pas si élevé. Pourtant, si l'on extrapole ces données à l'ensemble de la population musulmane des États membres où des répondants musulmans ont été interrogés, l'on s'aperçoit que ce niveau de victimisation représente des milliers de cas chaque année qui, dans la plupart des États membres, ne sont pas enregistrés par la police comme des incidents à caractère raciste.**

Les éléments relatifs aux agressions, menaces et harcèlements graves à caractère racial présentés ci-dessus sont particulièrement préoccupants. Si l'on considère en outre les résultats de l'enquête concernant les faibles niveaux de signalement à la police des crimes contre la personne, on peut en déduire qu'il existe un réel problème de sous-estimation de l'ampleur du crime raciste dans la majorité des États membres de l'UE, ce qui corrobore par ailleurs les conclusions des Rapports annuels de l'Agence. Cela renforce les recommandations de l'Agence publiées précédemment, selon lesquelles les méthodes et les définitions de travail utilisées par les forces de l'ordre pour identifier et enregistrer les crimes à caractère racial doivent être sérieusement reconsidérées.

Le pourcentage de personnes qui, dans chacun des États membres, ont été victimes de crime contre la personne et **ne l'ont pas signalé à la police** varie entre 53 % pour les répondants ex-Yougoslaves interrogés au Luxembourg et 98 % pour les répondants turcs interrogés en Autriche. Ces chiffres démontrent qu'il est urgent d'adopter des mesures destinées à traiter le problème de l'absence de signalement à la police. Sont particulièrement concernés les groupes qui enregistrent des taux de victimisation élevés, combinés à des taux de signalement à la police faibles, par exemple les Africains sub-sahariens interrogés au Danemark et les Africains interrogés à Malte. Dans le même temps, l'enquête a démontré que les **répondants victimes d'agressions, de menaces ou de harcèlement grave ont connu en moyenne trois incidents de crime contre la**

Figure 13

Pourcentage de répondants musulmans considérant avoir été victimes d'une agression, de menaces ou de harcèlement grave à caractère racial au cours des 12 derniers mois



EU-MIDIS, questions DD4 & DE5

personne sur une période de 12 mois. Cela démontre que le crime contre la personne est un problème récurrent pour certaines personnes, et qu'il nécessite une intervention ciblée.

Les conclusions de l'enquête EU-MIDIS montrent que, comme dans le cas de la discrimination, la majorité des répondants n'ont pas signalé leurs expériences de victimisation criminelle à la police. Il est particulièrement important de le souligner, étant donné que de nombreux répondants ont été victimes d'agressions et de menaces.

Les enquêteurs ont interrogé les répondants qui n'avaient pas signalé leurs expériences de crime contre la personne sur les raisons de ces non-signalements. Les personnes étaient libres d'indiquer leurs motifs, et les enquêteurs ont codé leurs réponses de manière appropriée.

Les principales raisons invoquées par les personnes étaient qu'elles n'étaient pas persuadées «que la police puisse faire quelque chose» (43 %). En outre, 38 % ont indiqué que leur expérience de victimisation était trop banale/ne valait pas la peine d'être signalée, ce qui permet de souligner le fait que de nombreux répondants musulmans considèrent la victimisation comme un phénomène normal.

CONTACTS AVEC LES FORCES DE L'ORDRE ET LES SERVICES DES CONTRÔLES DE L'IMMIGRATION, DES DOUANES ET DES FRONTIÈRES

Les questions sur le contact avec les forces de l'ordre visaient à identifier les expériences de traitement discriminatoire pratiqué par la police. Dans cette optique, il a été demandé aux répondants d'indiquer s'ils avaient été contrôlés par la police au cours des 12 derniers mois. En cas de réponse positive, l'enquêteur a cherché à savoir: combien de fois ils avaient été interpellés par la police au cours des 12 derniers mois; s'ils se déplaçaient à pied, dans un véhicule ou en transport en commun lors de l'interpellation; **s'ils considéraient avoir été interpellés en raison de leur appartenance à une minorité («profilage ethnique»);** ce qu'avait réellement fait la police au cours de l'interpellation; et s'ils avaient été traités avec respect par la police (un rapport EU-MIDIS «Données en bref» détaillé sera spécifiquement consacré aux interpellations menées par les

forces de l'ordre, et ce pour l'ensemble des groupes interrogés dans tous les États membres).

En moyenne, 25 % de l'ensemble des répondants musulmans (un sur quatre) ont affirmé avoir été interpellés par les forces de l'ordre au cours des 12 derniers mois.

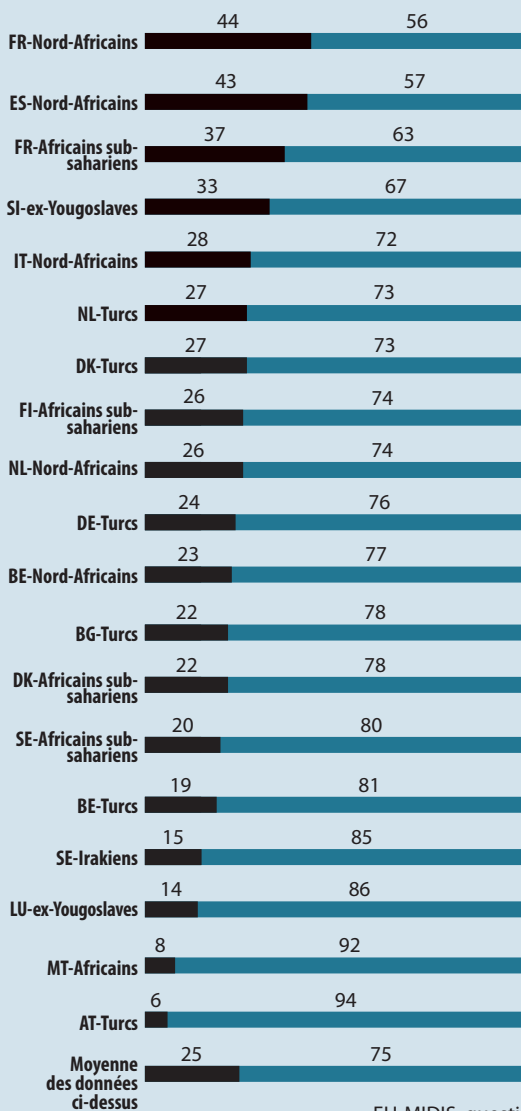
Les différents groupes de répondants ne perçoivent pas du tout la situation de la même manière: alors que la majorité des répondants interrogés en Italie et en Espagne pensent avoir été interpellés en raison de leur origine ethnique, c'est exactement le sentiment inverse qui domine en Bulgarie et en Autriche.

Figure 14

Interpellé par la police (%)

Au cours des 12 derniers mois

■ Oui ■ Non



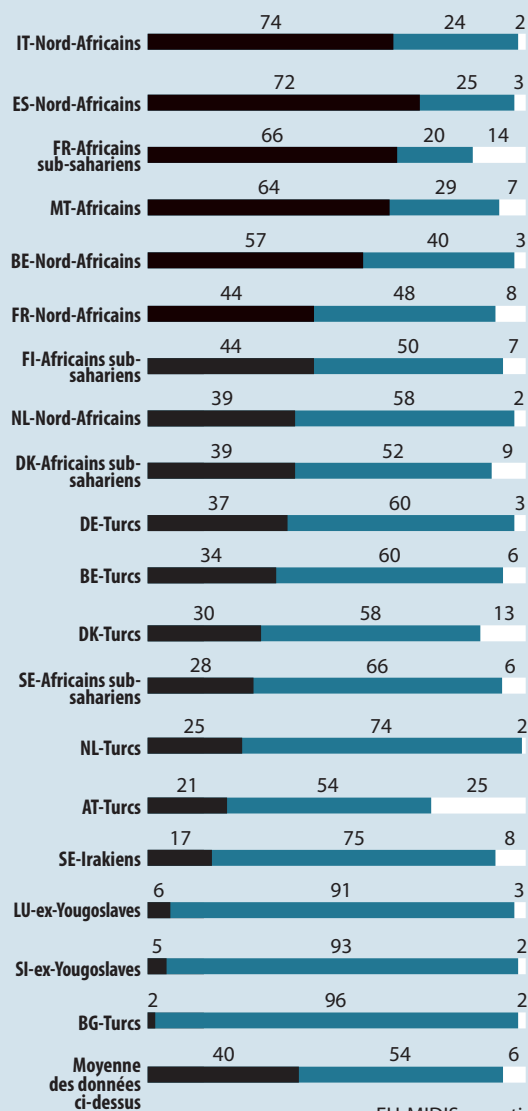
EU-MIDIS, question F3

Figure 15

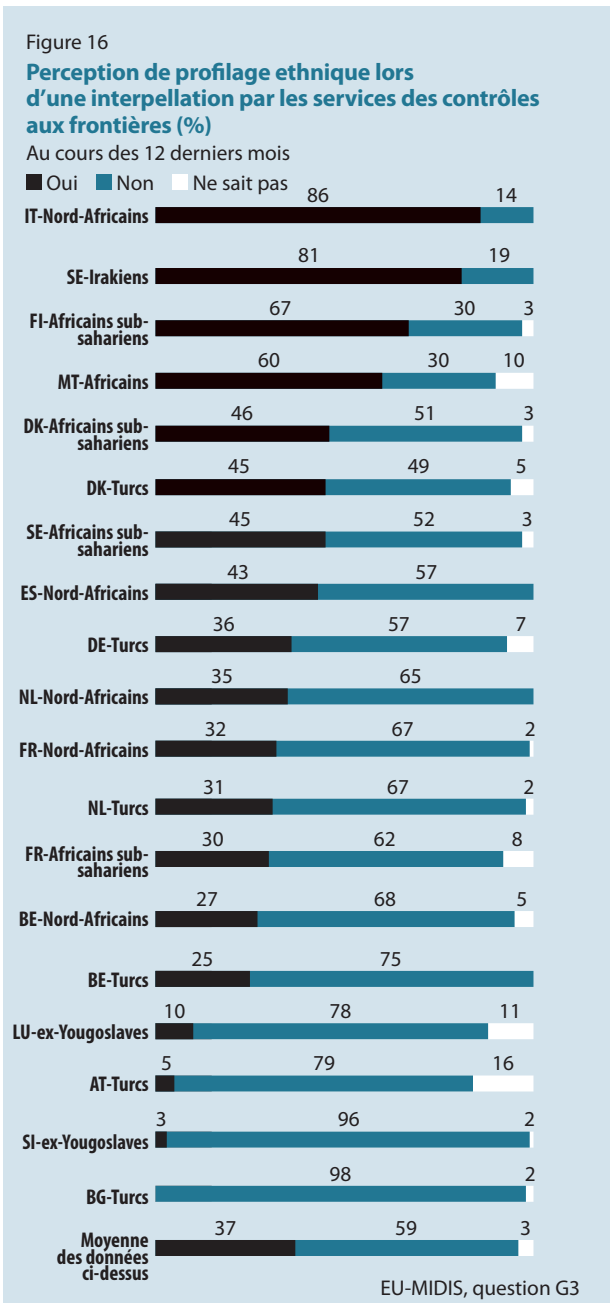
Perception de profilage ethnique lors de l'interpellation (%)

Au cours des 12 derniers mois

■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas



EU-MIDIS, question F5



Dans les 14 États membres où s'est déroulée l'enquête, en moyenne 37 % des répondants interpellés au cours des 12 derniers mois à l'occasion d'un contrôle aux frontières considèrent que leur interpellation est due à leur origine ethnique.

Par ailleurs, on a également demandé aux répondants s'ils avaient été contrôlés par les services des contrôles de l'immigration, des douanes ou des frontières à l'entrée dans le pays au cours des 12 derniers mois et, si tel était le cas, s'ils considéraient avoir été repérés pour être contrôlés précisément en raison de leur appartenance à une minorité - voir la figure 16. Les résultats montrent que, dans leur écrasante majorité (86 %), les répondants musulmans d'origine nord-africaine interrogés en Italie considèrent avoir été repérés pour être contrôlés en raison de leur appartenance à une minorité en revenant dans le pays. De très nombreux répondants irakiens interrogés en Suède ont également estimé avoir subi des pratiques de profilage ethnique discriminatoires. Par contre, les données disponibles pour la Slovaquie indiquent que très peu considèrent avoir fait l'objet d'un traitement différent. En Bulgarie, les musulmans d'origine turque ont indiqué ne pas avoir fait l'objet d'un traitement différent aux services de contrôle de l'immigration, des douanes ou des frontières, ce qui peut s'expliquer par le fait que, contrairement à la plupart des groupes musulmans interrogés, il ne s'agit pas d'immigrants.

À la question de savoir s'ils considéraient avoir été interpellés par la police au cours 12 derniers mois en raison de leur origine ethnique («profilage ethnique»), les réponses fournies (figure 15) montrent un lien entre le nombre d'interpellations et l'ampleur du profilage ethnique. Par exemple, l'Italie et l'Espagne se démarquent des 14 autres États membres par une surveillance policière plus intensive des musulmans d'origine nord-africaine, qui considèrent que leurs relations avec la police sont discriminatoires. Ce niveau élevé de surveillance policière discriminatoire n'est pas de bon augure pour le développement de relations de bonne qualité entre la police et les communautés, et permet de comprendre pourquoi ces groupes signalent relativement peu leurs expériences de victimisation à la police.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLABORATION DE POLITIQUES

Les résultats présentés dans le présent rapport indiquent des niveaux élevés de discrimination et de victimisation, en particulier chez les jeunes, tout en montrant en parallèle de faibles niveaux de sensibilisation aux droits et de connaissances des mécanismes de dépôt de plainte ou de confiance à leur égard. Les répondants, en particulier les jeunes musulmans, déclarent également avoir très peu confiance dans la police en tant que service public. Ces résultats sont, par eux-mêmes, préoccupants. En effet, l'acceptation passive de la discrimination et l'indifférence à l'égard de ses conséquences peut conduire à la marginalisation sociale, et entraver l'intégration sociale, en particulier chez les jeunes. Cette situation est illustrée par le fait que la grande majorité des incidents de discrimination et de victimisation criminelle à l'encontre des musulmans n'est jamais signalée auprès d'aucun organisme (autorité publique, y compris la police, ou ONG).

Ces résultats mettent en lumière plusieurs questions que les décideurs politiques et les praticiens doivent traiter en ce qui concerne la situation des musulmans à l'échelle nationale et communautaire.

- Quel est l'impact des politiques et des plans d'action actuellement en vigueur au niveau communautaire et de chaque État membre visant à lutter contre la discrimination pratiquée à l'encontre des minorités vulnérables et, en particulier, à l'encontre des musulmans? Des exemples de bonnes pratiques sont-ils mis en œuvre, qui se sont révélés efficaces à court et moyen termes pour améliorer leur situation?
- Quelles sont les politiques sociales (emploi, logement, santé, services sociaux, accès aux services privés, éducation) les plus adaptées pour lutter contre la discrimination et promouvoir l'égalité et la cohésion sociale? Compte tenu des résultats de l'enquête, atteignent-elles les musulmans les plus touchés par la discrimination? Et ciblent-elles les domaines les plus concernés par la discrimination, à savoir l'emploi et les services privés? Par exemple, les politiques visant à lutter contre la discrimination dans le domaine de l'emploi sont-elles efficaces? Les partenaires sociaux sont-ils engagés et impliqués dans la mise en œuvre de ces politiques? Les politiques destinées à la jeunesse prennent-elles en compte les problèmes de discrimination? Les systèmes éducatifs sont-ils sensibilisés à ses besoins, problèmes et aspirations?
- Les politiques et les mesures conformes aux bonnes pratiques qui se sont révélées efficaces font-elles l'objet de transferts de connaissances suffisants aux différents niveaux de la gouvernance (échelons européen, national, local)?
- Quelles politiques et plans d'action existent aux niveaux de l'UE et des États membres visant à sensibiliser les musulmans à leurs droits et à créer un environnement apte à les convaincre de l'intérêt de signaler un traitement discriminatoire sachant que leurs plaintes seront prises au sérieux et qu'un suivi sera assuré par les organismes et autorités publiques compétents? Des initiatives spéciales sont-elles nécessaires pour cibler les différentes populations musulmanes? Quelles sont les mesures possibles pour lutter contre la discrimination exercée à l'encontre des musulmans qui ne sont pas citoyens d'un État membre de l'UE?
- Quelles sont les mesures possibles pour aborder la situation des musulmans en ce qui concerne leurs expériences de victimisation criminelle, et notamment leurs expériences de victimisation et de harcèlement à caractère raciste? Dans quelle mesure une culture du service public peut-elle être encouragée auprès des forces de l'ordre pour que ces groupes se sentent en confiance et soient encouragés à signaler à la police leurs expériences de victimisation?
- Quelles sont les implications du profilage ethnique par les forces de l'ordre, les services des contrôles de l'immigration, des douanes et des frontières? Ces pratiques augmentent-elles l'identification des activités criminelles et permettent-elles de décourager la criminalité, ou contribuent-elles au contraire à éloigner et à discriminer les communautés musulmanes? Si l'on considère les préoccupations relatives au terrorisme, ainsi que les initiatives politiques insistant sur le besoin de cohésion communautaire et d'intégration des minorités dans les États membres de l'UE, quelles leçons peut-on tirer des conclusions de l'enquête relatives à la perception par les répondants musulmans du profilage ethnique discriminatoire?

MÉTHODOLOGIE EU-MIDIS

Groupes enquêtés

Les enquêteurs EU-MIDIS ont interrogé des répondants sélectionnés parmi des groupes d'immigrés et de minorités ethniques dans les 27 États membres de l'UE. Les groupes cibles ont été choisis en fonction des informations fournies par les points focaux nationaux du réseau RAXEN de l'Agence, un consortium d'institutions dans chaque État membre spécialisées dans les domaines de l'immigration, des minorités ethniques et du racisme, et chargées d'entreprendre des recherches pour le compte de l'Agence. Ce choix de groupes cibles permet la comparaison des résultats entre les groupes minoritaires dans différents États membres, et entre les pays où des groupes similaires ont été interrogés. Les coûts liés à une enquête couvrant l'ensemble des groupes minoritaires dans l'UE étant trop élevés, la priorité a été donnée au(x) groupe(s) ethnique(s) minoritaire(s) ou d'immigrés le(s) plus important(s) dans chaque pays, et aux personnes considérées comme étant vulnérables au traitement discriminatoire et à la victimisation criminelle.

Un à trois groupes cibles ont été sélectionnés pour être interrogés dans chaque État membre, avec un minimum de 500 répondants par groupe.

Échantillon représentatif

L'enquête a été conçue pour produire des résultats concernant un échantillon représentatif de la minorité ou des minorités sélectionnées pour être interrogées dans chaque État membre. À cette fin, l'échantillonnage par quotas a été écarté et l'enquête a adopté une approche d'échantillonnage aléatoire à plusieurs degrés afin d'atteindre des membres des minorités qui n'auraient peut-être pas été contactés par le biais d'approches d'échantillonnage plus pratiques, notamment en contactant des ONG travaillant avec des minorités, ou en ciblant des lieux où certains membres des groupes minoritaires se réunissent habituellement.

L'Agence a expérimenté plusieurs approches d'échantillonnage aléatoire dans six États membres avant d'adopter l'approche finale. L'approche d'échantillonnage principale s'est appuyée sur les trois méthodes suivantes: (i) méthode des itinéraires; (ii) recensement ciblé et (iii) présélection des ménages. Dans certains pays, les données démographiques issues des registres ont pu être utilisées pour l'échantillonnage aléatoire des répondants. Les entretiens ont été répartis géographiquement en fonction des statistiques démographiques disponibles qui identifiaient les zones à moyenne et forte concentration démographique concernant les groupes cibles (définis comme unités d'échantillonnage primaire). Dans deux États membres où la méthode des itinéraires n'a pu identifier suffisamment de répondants à interroger dans une période de temps donnée, l'échantillonnage généré par l'enquêteur a été utilisé comme une approche de repli pour parvenir au nombre d'entretiens nécessaire.

L'enquête s'est déroulée essentiellement dans les plus grandes villes et agglomérations de chaque pays. Dans les cas où, en fonction des données démographiques disponibles, le groupe cible était en majorité situé en dehors des grandes villes, l'échantillonnage a été réalisé en conséquence. Dans ces conditions, les résultats concernant chaque État membre, obtenus en utilisant l'approche d'échantillonnage à plusieurs degrés, sont représentatifs des groupes interrogés vivant dans ces endroits.

Pour une description complète de l'approche d'échantillonnage aux fins de l'enquête, voir le «Rapport technique» EU-MIDIS, disponible sur:

<http://fra.europa.eu/eu-midis>

Gallup Europe a réalisé les enquêtes sur le terrain dans le cadre de l'enquête EU-MIDIS sous la supervision du personnel FRA qui a participé aux sessions de formation des enquêteurs et observé le travail sur le terrain dans des États membres choisis.

BRÈVE DESCRIPTION DES MUSULMANS INTERROGÉS

L'enquête EU-MIDIS a recueilli des informations sur les caractéristiques personnelles de chaque répondant, dont son sexe, son âge, sa langue maternelle, sa citoyenneté, son pays natal, sa durée de résidence dans le pays, son statut professionnel, les revenus de son foyer, son niveau d'étude, sa religion ou ses convictions religieuses. Tous les résultats de l'enquête sont anonymes à des fins statistiques complémentaires de sorte qu'aucun individu ne peut être identifié. Toutes les informations ont été livrées sur la base du volontariat.

En outre, les enquêteurs eux-mêmes ont fourni des informations contextuelles sur le quartier où chaque entretien a été réalisé, et sur les conditions de l'entretien, par exemple, si la personne interrogée était seule ou pas tout au long de l'entretien.

Les éléments recueillis sur les caractéristiques des répondants et les informations fournies par les enquêteurs seront accessibles par toute personne désireuse de mener une analyse approfondie sur le site web de l'Agence.

Origines

Une part significative (24 %) des musulmans interrogés sont nés dans leur pays de résidence, et plus de la moitié (52 %) y vivent depuis plus de 10 ans. Cependant, ils sont une écrasante majorité (91 %) à ne pas considérer la langue de leur pays de résidence comme leur langue maternelle. Contrairement à la majorité des répondants, les musulmans d'origine ethnique turque constituent un groupe indigène en Bulgarie.

Données socio-démographiques

56 % des répondants étaient des hommes, 44 % des femmes. 15 % des répondants ont suivi une scolarité de moins de cinq ans au total, ce qui suppose qu'ils n'ont pas été au bout de l'enseignement obligatoire; 57 % ont suivi une scolarité comprise entre 6 et 13 ans, ce qui suppose qu'ils ont au moins terminé l'enseignement obligatoire; 27 % ont suivi une scolarité de plus de 14 ans, ce qui suppose qu'ils ont poursuivi jusqu'au secondaire supérieur. Au moment des entretiens, le taux de répondants occupant un emploi rémunéré (travail indépendant ou emploi à plein temps ou à temps partiel) était en moyenne de 59 %. 14 % ont déclaré s'occuper de la maison et 12 % qu'ils étaient sans emploi. Précisons que l'âge moyen des personnes interrogées n'était pas très différent d'un pays à l'autre, en tout cas pas suffisamment pour fausser «naturellement» les taux

d'activité (entre 29 et 39 ans – à une exception près: 45 ans pour les Turcs interrogés en Bulgarie).

Contexte culturel et «visibilité»

Les enquêtes de la population majoritaire comparent souvent les résultats entre les États membres en tenant peu compte des différences entre les populations enquêtées. Les résultats de l'enquête EU-MIDIS doivent être interprétés en prenant dûment compte de la diversité culturelle et de la composition des groupes de musulmans interrogés.

Les musulmans européens représentent un large éventail d'origines ethniques, d'affiliations religieuses, de croyances philosophiques, de convictions politiques, de traditions séculaires, de langues et de pratiques culturelles. Si pratiquement la moitié des répondants ne précisent pas le groupe religieux auquel ils appartiennent, ils sont presque autant (45 %) à se déclarer Sunnites lorsque la question leur est posée. Ils sont moins nombreux à se déclarer Chiites, Alévites, Ismaéliens, Soufis ou Zayadis.

En ce qui concerne leur «visibilité», la majorité des répondants (63 %) ont affirmé ne pas porter habituellement en public de vêtements traditionnels ou religieux (par exemple le voile), différents du type de vêtements typiquement portés dans leur pays de résidence. Les personnes ayant indiqué porter des vêtements traditionnels ou religieux en public sont, à une écrasante majorité (84 %), des femmes.

Ségrégation

Les musulmans d'origine turque interrogés en Bulgarie vivent dans des régions rurales fortement isolées. Il convient de garder à l'esprit les implications de cette situation lors de l'étude des résultats, dans la mesure où des niveaux élevés de ségrégation spatiale impliquent que les répondants sont isolés du reste de la société, ce qui d'une part peut engendrer des niveaux élevés de discrimination, mais, d'autre part, peut permettre de les protéger contre le traitement discriminatoire, les contacts avec la population majoritaire étant limités.

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

EU-MIDIS

Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination

**Données en bref:
Les musulmans**

Design: red hot 'n' cool, Vienne

2009 - 16 p. - 21 x 29,7 cm

ISBN: 978-92-9192-380-9

doi:10.2811/10730

TK-78-09-589-FR-C

De nombreuses informations complémentaires sur l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sont disponibles sur Internet. Elles sont accessibles via le site Web de la FRA (<http://fra.europa.eu>).

© Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2009

Reproduction autorisée uniquement à des fins non commerciales, moyennant mention de la source.



Copyright
Wolfgang Voglhuber - VOGUS

ISBN 978-92-9192-380-9



9 789291 923809

Voir également:

EU MIDIS at a glance – Introduction to the FRA's
EU-wide discrimination survey
Rapport technique (en ligne)

Rapports «Données en bref» précédents:

Données en bref – 1^{er} rapport: Les Roms

<http://fra.europa.eu/eu-midis>

